



MRC
du DOMAINE-du-ROY

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Version de 2^e remplacement
Juillet 2015

4. PLAN D'ACTION

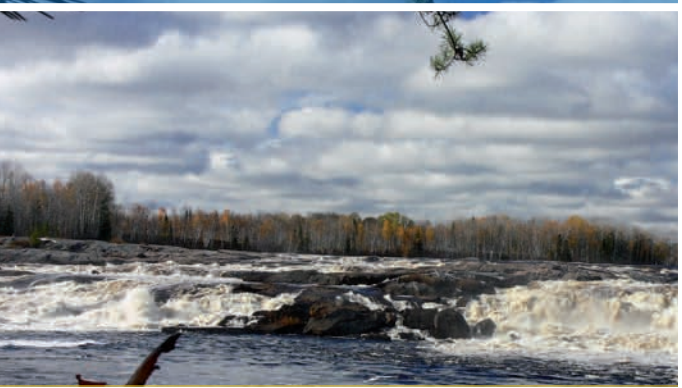
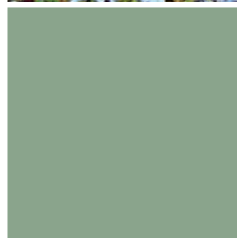


TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	V
La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement	1
La mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire.....	3
La préparation d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA	5
La mise en place d'un projet territorial de forêt de proximité	7
La gestion du territoire public intramunicipal et d'une partie du territoire non organisé	9
La mise en œuvre de la stratégie forestière HD	11
L'utilisation du bois dans les constructions publiques et institutionnelles	13
Le développement des projets hydroélectriques	15
La production et l'utilisation de la biomasse forestière et agricole	17
L'écotourisme et le tourisme d'aventure	19
La mise en place du concept de parc ilnu sur la rivière Ashuapmushuan	21
Le développement du tourisme ethnoculturel, culturel et religieux	23
La bonification de la véloroute des bleuets et le développement de circuits associés.....	25
L'identification de nouveaux territoires de contraintes naturelles	27
La protection et la mise en valeur de nos paysages	29
La gestion intégrée de l'eau par bassin versant	31
L'amélioration de l'environnement visuel des portes d'entrée du territoire	33
Le développement d'une stratégie territoriale sur les aires industrielles	35
La revitalisation des centres-villes et des noyaux de villages	37
Le réaménagement des entrées des villes et villages.....	39
Le maintien des services de proximité	41
Le développement de l'offre de villégiature locative et en copropriété	43
Le développement de la villégiature privée	45
Le déploiement des réseaux de téléphonie cellulaire et d'internet haute vitesse.....	47
Le déplacement et le réaménagement d'un tronçon de la route 167	49
La mise en place d'un réseau de sentiers récréatifs durables	51
La mise en œuvre des politiques concernant la famille, les aînés et les immigrants	53

Avant-propos

En vertu du paragraphe 1.1 du 1^{er} alinéa de l'article 7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le schéma d'aménagement et de développement doit être accompagné « *d'un plan d'action, en vue de la mise en œuvre du schéma, qui mentionne notamment les étapes de cette mise en œuvre, les municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires de l'État et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en œuvre, les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants...* »

Le plan d'action traduit les intentions des membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy. Il permet de déterminer concrètement les projets qu'ils désirent réaliser au cours des prochaines années. Il est axé sur une approche établissant un lien étroit entre l'aménagement et le développement durable des communautés. En fait, il correspond à un schéma d'aménagement et de développement (SAD) de troisième génération.

Ce document a été réalisé en étroite collaboration avec les élus. Élaboré à l'aide de fiches, on y résume la problématique identifiée dans le diagnostic et les objectifs retenus dans le schéma d'aménagement et de développement. On y précise les principaux éléments d'intervention et les intervenants concernés, ainsi que divers éléments à considérer lors de la concrétisation de chacun des projets retenus.

Les nombreuses fiches couvrent plusieurs domaines d'intervention, dont ceux-ci-dessous :

- le développement de l'agriculture;
- la mise en place de projets en lien avec la gestion et la mise en valeur de la forêt;
- l'émergence de nouveaux créneaux de développement industriel;
- la vocation des aires industrielles;
- la construction de nouveaux immeubles résidentiels;
- la revitalisation des centres-villes;
- le maintien des services de proximité en milieu urbain et rural;
- la mise en réseau des écoles;
- le développement et le réaménagement de la villégiature;
- etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre et de la poursuite de la vision stratégique adoptée, la MRC a mis en place cinq chantiers thématiques (forêt, agroalimentaire, tourisme, gouvernance/organisation et population/qualité de vie) composés d'intervenants issus de divers domaines d'intérêt afin de l'aider à la réalisation des projets retenus dans le schéma d'aménagement et de développement. Le travail de ces chantiers est déjà amorcé et devrait fortement contribuer à la concrétisation des éléments d'aménagement et de développement contenus dans le schéma.

Stratégie n° 1 :**La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement****Thème :** Gouvernance**État de situation :**

- La MRC a réalisé un exercice d'élaboration d'une vision stratégique de développement territorial en 2006 afin de l'intégrer au schéma d'aménagement et de développement;
- 24 partenaires ont signé la charte d'engagement territorial du Domaine-du-Roy, signifiant leur adhésion au libellé et leur engagement à la mettre en œuvre dans leur organisation;
- Des chantiers ont été mis en place, couvrant les grands axes du développement socioéconomique de la MRC : agroalimentaire, forêt, tourisme, population et qualité de vie ainsi que gouvernance;
- Des plans d'action ont été préparés par plusieurs chantiers et sont à l'étape de la mise en œuvre;
- Différentes stratégies ont été prévues et développées afin d'accompagner le déploiement de la vision stratégique : stratégie territoriale de mise en valeur des paysages, stratégie de développement du marché de l'emploi, stratégie d'innovation et stratégie de communication.

Orientations et objectifs :

- Être la communauté la plus dynamique, entreprenante et attirante des MRC du Québec;
- Développer nos ressources de façon optimale en tenant compte de leurs dimensions économique, sociale et environnementale, particulièrement dans nos secteurs d'excellence que sont la forêt, ses produits, l'agroalimentaire et le tourisme;
- Assumer notre pérennité, notre croissance et la qualité de vie de notre communauté en étant attentifs à l'évolution de la société, à la transformation du travail et aux besoins des générations futures;
- Soutenir les communautés locales dans l'élaboration et le déploiement de leurs stratégies de développement et dans la recherche de solutions novatrices leur permettant d'améliorer l'occupation dynamique de leur territoire.

Éléments d'intervention :

- Relance des chantiers actuellement inactifs, émanant de la vision stratégique;
- Mise à jour des plans d'action élaborés, si nécessaire, et mise en œuvre des actions identifiées par les différents chantiers;
- Mise en œuvre des nombreuses stratégies préparées en accompagnement de la vision;
- Utilisation des programmes de financement existants (ex. : pacte rural) et futurs pour soutenir les communautés dans le développement de leurs stratégies.

Coordination :

- MRC du Domaine-du-Roy

Partenaires potentiels :

- CLD Domaine-du-Roy;
- Municipalités;
- Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy;
- Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;
- Autres partenaires signataires.

Échéancier :

- Long terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 2 :	
La mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire	
Thème :	Agriculture
État de situation :	
▪ Diminution importante des productions animales au profit des grandes cultures; ▪ Importantes superficies en friche à l'intérieur de la zone agricole; ▪ Problématique de relève à prévoir pour de nombreux agriculteurs; ▪ Présence de créneaux porteurs sur le territoire (fromages, bleuets, etc.); ▪ Plusieurs initiatives de transformation de la production actuellement en activité.	
Orientations et objectifs :	
▪ Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole; ▪ Développer de nouveaux créneaux en agriculture; ▪ Favoriser le développement de nouveaux produits agricoles axés notamment sur l'agriculture biologique; ▪ Diversifier la production agricole par l'implantation de productions non traditionnelles (petits fruits, biomasse, etc.); ▪ Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises agricoles dans les secteurs viables; ▪ Encourager l'implantation et le développement de productions animales non contingentées (ex. : porc biologique); ▪ Permettre la transformation à la ferme des productions agricoles.	
Éléments d'intervention :	
▪ Planification financière des actions ciblées et demande d'appui financier au gouvernement du Québec en fonction des besoins d'investissement; ▪ Mise en œuvre des actions ciblées dans le plan d'action.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
▪ MRC du Domaine-du-Roy	▪ CLD Domaine-du-Roy; ▪ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec; ▪ Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles; ▪ Chantier agroalimentaire; ▪ Comité consultatif agricole.
Échéancier :	Coûts estimés :
▪ Court et moyen terme	▪ Plus de 2,8 M\$

Stratégie n° 3 :	
La préparation d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA	
Thème :	Agriculture
État de situation :	
▪ Présence importante d'usages non agricoles à même la zone agricole, entre autres à l'intérieur de développements linéaires en bordure du réseau routier; ▪ Certaines municipalités ont pratiquement vu disparaître les activités agricoles de leur territoire au fil des années; ▪ Pression à l'implantation d'usage résidentiel dans les secteurs agricoles viables et en dévitalisation; ▪ Nombreuses demandes pour l'implantation de résidences rattachées à un usage agricole ou forestier ne constituant pas le revenu principal du propriétaire.	
Orientations et objectifs :	
▪ Soutenir le développement des communautés rurales; ▪ Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole.	
Éléments d'intervention :	
▪ Préparation d'une demande à portée collective en partenariat avec le comité consultatif agricole et l'Union des producteurs agricoles régionale; ▪ Transmission de la demande et négociation avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ); ▪ Modification du schéma d'aménagement pour intégrer les résultats de la décision rendue par la CPTAQ.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
▪ MRC du Domaine-du-Roy	▪ Municipalités; ▪ Commission de protection du territoire agricole du Québec; ▪ Comité consultatif agricole; ▪ Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles.
Échéancier :	Coûts estimés :
▪ Court terme (0-2 ans)	▪ À déterminer

Stratégie n° 4 :**La mise en place d'un projet territorial de forêt de proximité****Thème :** Forêt**État de situation :**

- Territoire forestier sous le contrôle de la grande entreprise pour la planification et l'exploitation des ressources;
- Faible contribution à l'économie des communautés locales;
- Difficulté à mettre en place une réelle gestion intégrée des ressources du milieu forestier;
- Volonté du milieu de prendre en charge son développement et de pouvoir compter sur des leviers financiers en soutien aux initiatives de développement;
- Volonté d'expérimenter un nouveau type de contrôle et de gestion des ressources par le milieu afin d'accroître son autonomie et sa capacité d'agir, ainsi que d'assurer la survie des communautés locales.

Orientations et objectifs :

- Assurer la gestion et l'exploitation de l'ensemble des ressources du milieu forestier en préconisant la gestion intégrée des ressources;
- Mettre en place un projet de forêt de proximité territoriale.

Éléments d'intervention :

- Préparation et planification du projet territorial de forêt de proximité;
- Dépôt du projet au gouvernement du Québec dans le cadre de la politique sur les forêts de proximité;
- Mise en place du projet et début des opérations.

Coordination :

- MRC du Domaine-du-Roy

Partenaires potentiels :

- Municipalités;
- CLD Domaine-du-Roy;
- Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons;
- Société sylvicole de Chambord Itée;
- Ministère des Ressources naturelles;
- Industries forestières.

Échéancier :

- Moyen terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 5 :	
La gestion du territoire public intramunicipal et d'une partie du territoire non organisé	
Thème :	Forêt
État de situation :	
- Faible possibilité forestière des terres publiques intramunicipales actuellement sous gestion de la MRC; - Opérations forestières difficiles et peu rentables compte tenu de l'importance des peuplements mixtes et feuillus et du nombre limité d'acheteurs pour ces essences; - Importance du levier de développement que constituent le fonds des terres publiques intramunicipales (TPI) et sa contribution à la concrétisation de nombreux projets sur le territoire par le passé; - Volonté d'expérimenter un nouveau type de contrôle et de gestion des ressources par le milieu afin d'accroître son autonomie et sa capacité d'agir et d'assurer la survie des communautés locales.	
Orientations et objectifs :	
- Assurer la gestion et l'exploitation de l'ensemble des ressources du milieu forestier en préconisant la gestion intégrée des ressources; - Prendre en charge l'exploitation et la gestion des TPI sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (excluant les mines et l'énergie) dans les municipalités à revitaliser; - Développer un projet de forêt de proximité territoriale; - Augmenter les retombées économiques en lien avec la forêt et les ressources naturelles pour les communautés; - Développer le créneau des produits forestiers non ligneux.	
Éléments d'intervention :	
- Négociation avec le ministère des Ressources naturelles et transfert de gestion à la MRC; - Préparation d'une nouvelle planification intégrée de développement et d'utilisation des TPI.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
MRC du Domaine-du-Roy	- Municipalités; - Ministère des Ressources naturelles; - Corporations locales de développement.
Échéancier :	Coûts estimés :
Moyen terme	À déterminer

Stratégie n° 6 :	
La mise en œuvre de la stratégie forestière HD	
Thème :	Forêt
État de situation :	
▪ Baisse importante de la possibilité forestière et des approvisionnements pour les usines du territoire; ▪ Produits forestiers Résolu (PFR) est détenteur de la majorité des volumes disponibles pour approvisionner les usines de transformation; ▪ L'entreprise envisage la fermeture de deux scieries dans la MRC, soit celles de Roberval et de Saint-Félicien, prévoyant opérer, sur le territoire, uniquement celle de La Doré; ▪ Plusieurs autres entreprises ont cessé leurs opérations au cours des dernières années, soit Louisiana-Pacific (LP), Perfecta Forêt, Industries Bois Lamontagne, etc.; ▪ La fermeture de l'usine LP Chambord, seule consommatrice de bois de trituration (bois de pâte) de la région qui fait partie intégrante de notre territoire, a des impacts majeurs sur toute la filière feuillue régionale; ▪ Le territoire a déposé, en décembre 2011, une stratégie de réorganisation de la filière forestière qui intègre le savoir-faire et l'expertise des entrepreneurs du milieu, considère l'ensemble des enjeux qui touchent l'industrie et évalue l'impact de la stratégie corporative de PFR.	
Orientations et objectifs :	
▪ Favoriser le développement d'une industrie forestière diversifiée et performante; ▪ Développer et utiliser le plein potentiel de ses ressources forestières; ▪ Accentuer les niveaux de transformation de la matière ligneuse et des sous-produits; ▪ Soutenir le développement d'initiatives de 2^e et 3^e transformation du bois.	
Éléments d'intervention :	
▪ Mise à jour de la stratégie en fonction de la réalité actuelle et des réponses aux propositions déjà déposées; ▪ Élaboration et mise en œuvre de projets structurants visant à maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales sur notre territoire par l'utilisation de la ressource forestière, de ses sous-produits ainsi que des produits forestiers non ligneux; ▪ Mise en place d'une stratégie de financement originale impliquant différents partenaires et les principaux acteurs du milieu; ▪ Mise en œuvre de stratégie visant à favoriser la relance de la filière feuillue.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
▪ CLD Domaine-du-Roy; ▪ MRC du Domaine-du-Roy.	▪ Produits forestiers Résolu; ▪ Partenaires de l'industrie du territoire; ▪ Pekuakamiulnuatsh Takuhikan; ▪ Gouvernement du Québec; ▪ Gouvernement du Canada.
Échéancier :	Coûts estimés :
▪ Court terme	▪ À déterminer

Stratégie n° 7 :**L'utilisation du bois dans les constructions publiques et institutionnelles****Thème :****Forêt****État de situation :**

- Peu de bâtiments publics et institutionnels utilisent le bois comme structure et matériau de revêtement;
- Plusieurs entreprises du territoire se spécialisent dans la 2^e et 3^e transformation du bois, notamment dans le bois d'apparence et structure;
- Les industries spécialisées dans la première transformation du bois sont en perte de vitesse depuis déjà quelques années et les approvisionnements sont en constante diminution;
- La création du Bureau de mise en marché des bois pourrait favoriser l'émergence d'entreprises de transformation, en raison de l'accès à des volumes de bois non disponibles auparavant.

Orientations et objectifs :

- Favoriser le développement d'une industrie forestière diversifiée et performante.
- Soutenir le développement d'initiatives de 2^e et 3^e transformation du bois;
- Favoriser l'utilisation du bois dans les constructions publiques et institutionnelles.

Éléments d'intervention :

- Intégration dans les règlements d'urbanisme municipaux de dispositions exigeant l'utilisation du bois dans les constructions commerciales, publiques et institutionnelles.
- Analyse de l'instauration par les municipalités de programmes incitatifs à l'utilisation du bois dans les constructions résidentielles et commerciales.

Coordination :

- MRC du Domaine-du-Roy

Partenaires potentiels :

- Gouvernement du Québec;
- Municipalités;
- Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale.

Échéancier :

- Court terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 8 :**Le développement des projets hydroélectriques****Thème :** **Énergie****État de situation :**

- Importance du potentiel de mise en valeur, à des fins hydroélectriques, des rivières du territoire, particulièrement les rivières Ashuapmushuan, Ouiatchouan et Métabetchouane;
- Développement, en collaboration avec la MRC de Maria-Chapdelaine et le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, de projets hydroélectriques sur la rivière Ouiatchouan (Val-Jalbert) et Mistassini (11^e chute) à la suite d'appels de propositions du gouvernement pour les projets de moins de 50 MW;
- La réalisation des projets en cours rendra disponibles d'importants fonds dédiés au développement socioéconomique du territoire;
- La réalisation du projet de la rivière Ouiatchouan assurera des compensations significatives pour le Village historique de Val-Jalbert et permettra la poursuite de son développement touristique.

Orientations et objectifs :

- Concrétiser, en partenariat avec la communauté de Mashteuiatsh et la MRC de Maria-Chapdelaine, le projet de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert et celui de la 11^e chute de la rivière Mistassini;
- Analyser les opportunités de mise en valeur du potentiel énergétique présent sur les différentes rivières de la MRC, en collaboration avec les partenaires potentiels;
- Analyser le potentiel de développement rattaché aux autres filières énergétiques (éolienne, biomasse, etc.).

Éléments d'intervention :

- Obtention des diverses autorisations préalables au début des projets;
- Consultations publiques, audiences publiques et bonification des projets;
- Réalisation des projets;
- Mise en exploitation et création de fonds de développement visant à maximiser les retombées sur le territoire.

Coordination :

- MRC du Domaine-du-Roy

Partenaires potentiels :

- MRC de Maria-Chapdelaine;
- Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
- Hydro-Québec.

Échéancier :

- Moyen terme

Coûts estimés :

- 116 M\$

Stratégie n° 9 :**La production et l'utilisation de la biomasse forestière et agricole****Thème :** Énergie**État de situation :**

- Difficultés d'approvisionnement pour les unités de production existantes, particulièrement celle de Saint-Félicien;
- Précarité de l'usine O&M Cogénération en raison du prix d'achat de l'énergie par Hydro-Québec plus bas que les derniers contrats attribués pour cette forme d'énergie;
- Produits forestiers Résolu vient d'ajouter un nouveau groupe alternateur à son unité de cogénération adjacente à l'usine de pâte kraft, portant sa capacité de production à 43 MW;
- Volumes importants laissés sur les aires de coupe et disponibles pour l'approvisionnement;
- Au cours des dernières années, apparition de nouveaux consommateurs de biomasse pour répondre à des besoins de chauffage de bâtiments;
- Potentiel de développement de projets intégrés importants, entre autres pour la fourniture de vapeur et de chaleur à faibles coûts;
- Émergence sur le territoire de nouvelles technologies favorisant la récolte de biomasse forestière et l'arrivée de nouveaux acteurs aptes à développer cette filière énergétique en plus d'un accroissement de la capacité de production de granules de bois destinée au marché résidentiel, commercial et industriel;
- Développement d'une filière de production de biomasse provenant des activités agricoles.

Orientations et objectifs :

- Mettre en valeur le potentiel énergétique présent sur le territoire forestier;
- Soutenir le développement d'une filière énergétique de la biomasse, en lien avec les unités de cogénération et de granules existantes;
- Appuyer le développement du parc agrothermique de la Ville de Saint-Félicien.

Éléments d'intervention :

- Soutenir la mise en œuvre de la stratégie élaborée et visant à assurer la pérennité de l'unité d'O&M Cogénération;
- Analyser les besoins, les volumes disponibles et les coûts de récupération pour alimenter les usines existantes et les différentes chaufferies du territoire;
- Développer une stratégie d'utilisation de la biomasse forestière.

Coordination :

- CLD Domaine-du-Roy;
- Ville de Saint-Félicien.

Partenaires potentiels :

- MRC du Domaine-du-Roy;
- Usines et entreprises existantes;
- Hydro-Québec.

Échéancier :

- Moyen terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 10 :**L'écotourisme et le tourisme d'aventure****Thème :** **Tourisme****État de situation :**

- Potentiel de développement important pour ce type d'activité avec la proximité du milieu forestier, de grands lacs et cours d'eau ainsi que le lac Saint-Jean;
- Créneau ACCORD, tourisme d'aventure et écotourisme, présent dans la région, donnant accès à l'expertise en la matière;
- Activités touristiques hivernales peu développées;
- Projet des Routes d'eau et de glace annoncé en novembre 2012, regroupant les trois MRC du Lac-Saint-Jean et visant à mettre en valeur les principaux acteurs de l'industrie du tourisme d'aventure et de l'écotourisme.

Orientations et objectifs :

- Favoriser le développement de l'industrie touristique dans la MRC;
- Développer les créneaux du tourisme d'aventure, de l'écotourisme et du tourisme ethnoculturel, incluant le tourisme culturel et religieux;
- Améliorer le pouvoir d'attraction de la MRC au point de vue du tourisme en diversifiant l'offre, notamment en période hivernale;
- Favoriser la rétention de la clientèle touristique et le prolongement des séjours des visiteurs.

Éléments d'intervention :

- Mise en place des Routes d'eau et de glace, notamment en :
 - ✓ Finalisant le diagnostic sur le milieu nautique et l'inventaire des équipements et infrastructures;
 - ✓ Améliorant la signalisation et l'accès aux infrastructures pour les gens qui utilisent le plan d'eau, tant en été qu'en hiver;
 - ✓ S'assurant de mettre en place des mécanismes de sécurité;
- Déploiement et mise en œuvre des stratégies ciblées pour développer de nouveaux produits, bonifier l'offre touristique et pérenniser les infrastructures récréotouristiques.

Coordination :

- Destination Lac-Saint-Jean

Partenaires potentiels :

- CLD Domaine-du-Roy;
- Chantier Tourisme;
- Créneau ACCORD;
- Association touristique régionale.

Échéancier :

- Moyen terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 11 :**La mise en place du concept de parc ilnu sur la rivière Ashuapmushuan****Thème :** **Tourisme****État de situation :**

- Statut provisoire de réserve aquatique attribué à une partie de la rivière Ashuapmushuan depuis 2003;
- Catégorie d'aire protégée projetée limite les possibilités de développement de la rivière à des fins récréotouristiques;
- Aucune compensation financière n'est associée à la protection de la rivière, alors que la MRC et ses partenaires prônent plutôt sa mise en valeur;
- La communauté de Mashteuiatsh a développé, au fil des ans, un projet de parc ilnu qui pourrait être réalisé sur ce territoire.

Orientations et objectifs :

- Mettre en valeur, conjointement avec la communauté de Mashteuiatsh, la rivière Ashuapmushuan et ses environs.

Éléments d'intervention :

- Formation, avec les partenaires, d'un comité de planification du projet de développement du parc ilnu;
- Mise en œuvre du projet, en tenant compte du projet de réserve aquatique pour la rivière Ashuapmushuan.

Coordination :

- Pekuamiulnuatsh Takuhikan

Partenaires potentiels :

- MRC du Domaine-du-Roy;
- MRC de Maria-Chapdelaine;
- Forêt modèle du Lac-Saint-Jean.

Échéancier :

- Moyen terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 12 :**Le développement du tourisme ethnoculturel, culturel et religieux****Thème :** **Tourisme****État de situation :**

- Présence de la communauté de Mashteuiatsh au cœur du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;
- La structure d'accueil, de services et de promotion reste à développer;
- Présence de plusieurs équipements touristiques pouvant être complémentaires à ce type de tourisme sur le territoire (culturel et religieux);
- Un projet de route des fresques est présentement en développement;
- Possibilité de partenariat entre les entreprises de la MRC et les entreprises autochtones afin d'attirer la clientèle, prolonger la durée des séjours et développer de nouveaux produits et services.

Orientations et objectifs :

- Développer les créneaux du tourisme d'aventure, de l'écotourisme et du tourisme ethnoculturel, incluant le tourisme culturel et religieux;
- Améliorer le pouvoir d'attraction de la MRC au point de vue du tourisme en diversifiant l'offre, notamment en période hivernale;
- Favoriser la rétention de la clientèle touristique et le prolongement des séjours des visiteurs.

Éléments d'intervention :

- Mettre en place une plate-forme de développement de produits et de services en lien avec le tourisme ethnoculturel, culturel et religieux;
- Concerter les sociétés d'histoire et du patrimoine;
- Développer des circuits touristiques sur le territoire en partenariat avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
- Améliorer la connaissance de la clientèle touristique afin de mieux répondre à ses besoins par le biais des nouvelles technologies d'information (Internet, Wi-Fi, etc.).

Coordination :

- CLD Domaine-du-Roy

Partenaires potentiels :

- MRC du Domaine-du-Roy;
- Municipalités;
- Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Échéancier :

- Long terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 13 :	
La bonification de la Véloroute des Bleuets et le développement de circuits associés	
Thème :	Tourisme et récréation
État de situation :	
▪ Beaucoup de bonifications ont été réalisées au cours des dernières années, améliorant la sécurité et la qualité des différents tronçons cyclables de la MRC; ▪ Malgré tout, il subsiste des problèmes de sécurité pour certaines sections de la véloroute, particulièrement lorsqu'il s'agit d'accotements asphaltés dans l'emprise des routes; ▪ Afin de pouvoir profiter d'un achalandage supplémentaire, mais également d'offrir une infrastructure récréative à la population, plusieurs municipalités désirent joindre la véloroute en mettant en place des circuits associés; ▪ Possibilité de développer une offre de circuits différents, présentant un degré de difficulté supérieur pour les cyclistes plus aguerris.	
Orientations et objectifs :	
▪ Bonifier la Véloroute des Bleuets et aménager de nouveaux tronçons dans les municipalités non desservies, notamment dans les contreforts; ▪ Rendre accessibles d'autres territoires présentant un intérêt pour les cyclistes; ▪ Améliorer la sécurité des usagers du réseau actuel.	
Éléments d'intervention :	
▪ Transmission des projets de circuits associés à la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean »; ▪ Recherche de financement pour la bonification du tracé actuel et la mise en place des boucles; ▪ Développement des circuits associés et promotion de ces nouveaux tronçons.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
▪ MRC du Domaine-du-Roy; ▪ Municipalités.	▪ MRC de Maria-Chapdelaine; ▪ MRC de Lac-Saint-Jean-Est; ▪ Corporation de la Véloroute des Bleuets; ▪ CLD Domaine-du-Roy; ▪ Ministère des Transports du Québec; ▪ Canadien National; ▪ Gouvernements.
Échéancier :	Coûts estimés :
▪ Moyen terme	▪ À déterminer

Stratégie n° 14 :	
L'identification de nouveaux territoires de contraintes naturelles	
Thème :	Milieu naturel, patrimoine et paysages
État de situation :	
▪ L'avis du gouvernement sur le premier projet de schéma révisé identifie des territoires soumis à des risques d'inondation et de mouvements de terrain; ▪ Malgré leur situation en milieu peu occupé, il importe d'assurer la sécurité des personnes et des biens pour ces territoires; ▪ L'identification de nouvelles zones de contraintes naturelles demande une analyse approfondie de la situation et des moyens financiers et techniques importants.	
Orientations et objectifs :	
▪ Régir le développement dans les territoires soumis à des contraintes naturelles et anthropiques; ▪ Assurer la protection des personnes et des biens; ▪ Assurer le bien-être général et la sécurité de la population; ▪ Limiter la construction d'immeubles à proximité des secteurs à risques ou de nuisances.	
Éléments d'intervention :	
▪ Identification des zones pouvant présenter des contraintes naturelles; ▪ Analyse des problématiques propres à chacun des territoires; ▪ Inscription au schéma d'aménagement et application d'un cadre normatif approprié.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
▪ MRC du Domaine-du-Roy	▪ Municipalités; ▪ Ministère de la Sécurité publique du Québec; ▪ Centre d'expertise hydrique du Québec.
Échéancier :	Coûts estimés :
▪ Long terme	▪ À déterminer

Stratégie n° 15 :**La protection et la mise en valeur de nos paysages**

Thème :	Milieu naturel, patrimoine et paysages
----------------	---

État de situation :

- L'industrie touristique représente un des moteurs économiques de la MRC du Domaine-du-Roy;
- La qualité des paysages du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy est reconnue;
- Plusieurs usages et constructions constituent des nuisances au plan visuel, soit l'affichage, l'entreposage extérieur, etc.;
- La vision stratégique de la MRC est de devenir la communauté la plus attirante des MRC du Québec et des préoccupations à ce sujet furent émises par plusieurs des chantiers de la vision;
- Le conseil de la MRC a convenu d'adopter, au printemps 2012, une stratégie territoriale de mise en valeur des paysages et de l'intégrer à son futur schéma d'aménagement et de développement.

Orientations et objectifs :

- Favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, historique et naturel de la MRC;
- Améliorer la qualité des paysages naturels et humanisés du territoire;
- Assurer la protection des territoires d'intérêt.

Éléments d'intervention :

- Intégration de la stratégie au schéma d'aménagement et de développement et mise en œuvre;
- Intégration des dispositions normatives dans les règlements d'urbanisme municipaux;
- Adoption, par les municipalités, d'objectifs annuels en lien avec la protection, l'amélioration et la mise en valeur de leurs paysages;
- Mise en place d'un comité consultatif sur les questions paysagères gérées par la MRC.

Coordination :

- MRC du Domaine-du-Roy

Partenaires potentiels :

- Municipalités;
- CLD Domaine-du-Roy;
- Chantiers de la vision stratégique;
- Ministères et organismes;
- Chambres de commerce;
- Conférence régionale des élus.

Échéancier :

- Long terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 16 :**La gestion intégrée de l'eau par bassin versant****Thème :****Milieu naturel, patrimoine et paysages****État de situation :**

- Au cours des dernières années, plusieurs plans d'eau ont été affectés par des épisodes de prolifération d'algues bleu-vert, certains sur plusieurs années;
- Les secteurs de villégiature en bordure des lacs et des cours d'eau présentent fréquemment des bandes riveraines dégradées ou des installations septiques ne respectant pas les normes prévues;
- Pour plusieurs municipalités, la villégiature constitue une part importante des revenus fonciers et une mauvaise qualité de l'eau risque d'avoir un impact sur les valeurs des propriétés;
- Plusieurs organismes se préoccupent de la gestion de l'eau par bassin versant et réalisent des projets d'amélioration des lacs et des cours d'eau;
- L'ensemble des MRC de la région était partenaire financier, avec l'Université du Québec à Chicoutimi, dans le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) qui s'est terminé le 31 mars 2013.

Orientations et objectifs :

- Assurer la protection des milieux sensibles;
- Favoriser la protection des lacs et des cours d'eau du territoire.

Éléments d'intervention :

- Collaboration avec l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean et les comités de bassin versant du territoire pour la mise en place de solutions aux problématiques affectant les lacs et cours d'eau;
- Mise en place d'incitatifs par les municipalités encourageant les propriétaires ne respectant pas la réglementation en matière de protection de la bande riveraine à se conformer;
- Accentuation des efforts pour la mise aux normes des installations septiques non conformes ou polluantes;
- Assurer le transfert des informations recueillies dans le cadre du PACES vers les municipalités afin d'améliorer la protection des eaux souterraines.

Coordination :

- MRC du Domaine-du-Roy;
- Municipalités.

Partenaires potentiels :

- Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean;
- MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Groupe-conseil agricole Piékouagan;
- Comités locaux de bassin versant.

Échéancier :

- Long terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 17 :**L'amélioration de l'environnement visuel des portes d'entrée du territoire**

Thème :	Milieu naturel, patrimoine et paysages
----------------	---

État de situation :

- Trois routes nationales permettent d'accéder à la MRC, dont deux via des régions limitrophes;
- Dans certains cas, ces routes traversent des milieux dans lesquels l'encadrement visuel laisse à désirer en raison de la présence d'usages mal intégrés, notamment de l'entreposage, des aires industrielles, etc.;
- Des propositions de réaménagement et des esquisses d'aménagement ont déjà été préparées afin d'améliorer l'environnement visuel des portes d'entrée du territoire.

Orientations et objectifs :

- Affirmer la personnalité propre à la MRC du Domaine-du-Roy en préservant et en valorisant les paysages de son territoire;
- Préserver la vocation touristique de la MRC en réduisant et en encadrant l'affichage et l'entreposage.

Éléments d'intervention :

- Recherche de financement pour la mise en œuvre des propositions préparées pour la MRC et les municipalités;
- Intégration du cadre normatif prévu au document complémentaire dans les outils d'urbanisme des municipalités;
- Intervention auprès des propriétaires situés en bordure de ces routes afin de les sensibiliser et de les inciter à améliorer l'environnement visuel de leur propriété
- Identification du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy par l'ajout de panneaux aux portes d'entrée du territoire;
- Travailler de concert avec le ministère des Transports du Québec et les partenaires du milieu à la protection et à la mise en valeur des sites d'intérêt esthétique du milieu (ex. : haltes routières, belvédères, accès au lac et aux rivières, etc.).

Coordination :

- MRC du Domaine-du-Roy

Partenaires potentiels :

- Municipalités;
- Ministère des Transports du Québec;
- Propriétaires privés.

Échéancier :

- Moyen terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 18 :**Le développement d'une stratégie territoriale sur les aires industrielles****Thème :** Milieu urbain**État de situation :**

- Absence de stratégie commune visant à attirer des entreprises et des industries dans la MRC;
- Hétérogénéité des usages implantés dans les zones industrielles amenant des problématiques de cohabitation à plusieurs endroits;
- Utilisation non optimale de l'espace et des services publics disponibles à l'intérieur de ces espaces;
- Historiquement, peu de préoccupations pour l'environnement visuel, l'aménagement de l'espace et la qualité des bâtiments que l'on retrouve dans les aires industrielles;
- Élaboration d'une stratégie d'innovation visant à développer une culture d'innovation en matière de développement de compétences en innovation et créativité, en intelligence d'affaires et en culture, leadership et gestion de l'innovation.

Orientations et objectifs :

- Favoriser la mise en place d'une stratégie régionale d'intervention et de promotion industrielle;
- Assurer une utilisation rationnelle des espaces industriels;
- Améliorer la qualité de l'aménagement dans les zones industrielles.

Éléments d'intervention :

- Intégration au schéma d'aménagement et de développement de normes et de principes encadrant le développement des aires industrielles;
- Analyse et préparation d'un cadre de mise en œuvre pour des parcs industriels à portée régionale, incluant la répartition des coûts et des revenus;
- Création des parcs industriels régionaux et recrutement d'entreprises.

Coordination :

- MRC du Domaine-du-Roy;
- CLD Domaine-du-Roy.

Partenaires potentiels :

- Municipalités;
- Ministère des Finances et de l'Économie.

Échéancier :

- Long terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 19 :**La revitalisation des centres-villes et des noyaux de villages****Thème :** Milieu urbain**Problématiques :**

- Diminution des activités commerciales et de services dans les centres-villes et les noyaux villageois;
- Fermeture de locaux dans les centres-villes et noyaux de villages et perte d'attractivité des milieux;
- Vieillesse de la population, donc plus grand besoin de commerces et de services de proximité;
- Peu d'animation dans les centres-villes et noyaux de villages.

Orientations et objectifs :

- Revitaliser les centres-villes et les noyaux de villages;
- Favoriser l'implantation d'usages résidentiels de plus haute densité, de résidences pour personnes âgées et de services commerciaux;
- Créer de l'animation et de la vie dans les centres-villes et noyaux de villages;
- Concentrer les services publics et commerciaux dans les centres-villes;
- Rendre les centres-villes et noyaux de villages plus attirants et attrayants, tout en y créant de l'animation;
- Augmenter la valeur foncière des immeubles dans les centres-villes et dans les noyaux de villages.

Éléments d'intervention :

- Identification par les municipalités de zones pour l'implantation de services commerciaux et professionnels;
- Mise en place par les municipalités d'incitatifs pour les entreprises à s'établir dans les centres-villes;
- Développement d'usages résidentiels de haute densité dans ces territoires.

Coordination :

- Municipalités

Partenaires potentiels :

- MRC du Domaine-du-Roy;
- Chambres de commerce.

Échéancier :

- Long terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 20 :	
Le réaménagement des entrées des villes et villages	
Thème :	Milieu urbain
État de situation :	
- La configuration des entrées de plusieurs villes et villages est problématique pour la sécurité des personnes en raison de la vitesse excessive et du non-respect des limites permises; - La multiplication de l'affichage, l'aménagement déficient des emplacements, le bruit et la poussière contribuent à dégrader ces milieux qui constituent le premier contact des utilisateurs du réseau routier avec nos municipalités; - Le nécessité de modifier l'image des municipalités en lien avec la vision stratégique de développement territorial; - Des propositions de réaménagement et des esquisses d'aménagement ont été préparées pour certaines municipalités.	
Orientations et objectifs :	
- Réaménager le réseau routier dans les entrées des villes et villages; - Améliorer l'image des municipalités et la qualité du milieu de vie des citoyens; - Diminuer la vitesse des véhicules motorisés à la périphérie; - Créer un milieu de vie agréable et sécuritaire en réduisant les contraintes associées au transport routier; - Augmenter la valeur foncière des immeubles; - Augmenter la force d'attraction touristique des municipalités.	
Éléments d'intervention :	
- Recherche de financement pour la mise en œuvre des propositions préparées pour la MRC et les municipalités; - Identification des secteurs concernés par les besoins de réaménagement et de négociations avec le ministère des Transports du Québec; - Discussion avec les propriétaires des immeubles situés le long des axes routiers concernés.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
MRC du Domaine-du-Roy	- Municipalités; - Ministère des Transports du Québec.
Échéancier :	Coûts estimés
Moyen terme	À déterminer

Stratégie n° 21 :**Le maintien des services de proximité****Thème :** Milieu urbain**État de situation :**

- Baisse importante de la population dans plusieurs municipalités rurales;
- Fermeture de nombreux commerces de proximité et plusieurs autres toujours en danger de fermeture;
- Fragilisation de l'attrait des municipalités à revitaliser en ce qui concerne l'implantation de nouvelles familles en raison de l'offre minimale de services;
- Stratégie de rationalisation dans les principaux réseaux publics, dont la santé et l'éducation;
- Efforts effectués par les communautés pour le maintien des principaux services.

Orientations et objectifs :

- Maintenir et améliorer les services de proximité dans les municipalités;
- Favoriser une amélioration du bilan démographique des communautés;
- Éviter la fermeture des écoles de village et de quartier;
- Maintenir un minimum de services à la population pour assurer la pérennité des communautés locales et maximiser l'occupation dynamique des territoires;
- Favoriser le développement de petits commerces locaux.

Éléments d'intervention :

- Utilisation des programmes de financement existants et futurs pour soutenir les communautés dans le maintien de leurs services et leurs commerces de proximité;
- Mise en place de structures adaptées pour assurer le maintien des services et des commerces, entre autres les coopératives de solidarité, à l'exemple de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;
- Collaboration avec les réseaux publics afin de maintenir, dans les communautés, les services essentiels à la population.

Coordination :

- CLD Domaine-du-Roy;
- Municipalités.

Partenaires potentiels :

- MRC du Domaine-du-Roy;
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Échéancier :

- Long terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 22 :**Le développement de l'offre de villégiature locative et en copropriété****Thème :** Villégiature**État de situation :**

- Le prix des emplacements riverains aux lacs et aux cours d'eau a fortement augmenté au cours des dernières années en raison de la grande demande;
- Les espaces disponibles pour le développement de la villégiature privée sont de moins en moins nombreux;
- La villégiature constitue une source de revenus importante pour plusieurs municipalités du territoire;
- On constate une demande grandissante pour la location de chalet de la part des visiteurs et des touristes;
- On constate une volonté politique de réduire la privatisation des berges des plans d'eau et de prolonger le séjour des visiteurs sur le territoire.

Orientations et objectifs :

- Promouvoir le développement de la villégiature locative et en copropriété;
- Améliorer l'offre en matière d'hébergement touristique liée au développement des Routes d'eau et de glace;
- Créer des pôles touristiques pouvant devenir des lieux d'attraction de nouvelles clientèles de visiteurs;
- Éviter le développement de la villégiature linéaire sur le pourtour du lac Saint-Jean;
- Développer et aménager des pôles récréatifs et touristiques en milieu rural.

Éléments d'intervention :

- Déterminer des secteurs stratégiques pouvant recevoir des projets de villégiature locative ou en copropriété;
- Rechercher et accompagner des promoteurs intéressés à développer des projets;
- Adopter, par le biais des outils d'urbanisme municipaux, des normes et des critères encadrant le développement de ce type d'usage.

Coordination :

- Municipalités

Partenaires potentiels :

- MRC du Domaine-du-Roy;
- Promoteurs;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Échéancier :

- Moyen terme

Coûts estimés :

- À déterminer

Stratégie n° 23 :	
Le développement de la villégiature privée	
Thème :	Villégiature
État de situation :	
- Le prix des emplacements riverains aux lacs et aux cours d'eau a fortement augmenté au cours des dernières années en raison de la grande demande; - Les espaces disponibles pour le développement de la villégiature privée sont de moins en moins nombreux; - La villégiature constitue une source de revenus importante pour plusieurs municipalités du territoire.	
Orientations et objectifs :	
- Planifier le développement de nouveaux secteurs de villégiature privée et le réaménagement des secteurs existants; - Mieux encadrer et planifier l'aménagement des nouveaux secteurs de villégiature dans le respect de certains critères liés à la capacité de support des lacs, l'architecture, l'implantation, la densité d'occupation, les matériaux utilisés, etc.; - Améliorer la qualité des secteurs de villégiature existants; - Augmenter la valeur foncière des secteurs de villégiature et des municipalités; - Assurer le respect de la réglementation municipale, dont celle relative aux rives et aux installations septiques.	
Éléments d'intervention :	
- Déterminer des secteurs stratégiques pouvant recevoir des projets de villégiature locative ou en copropriété; - Rechercher et accompagner des promoteurs intéressés à développer des projets; - Adopter, par le biais des outils d'urbanisme municipaux, des normes et des critères encadrant le développement de ce type d'usage.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
Municipalités	- MRC du Domaine-du-Roy; - Promoteurs; - Commission de protection du territoire agricole du Québec.
Échéancier :	Coûts estimés :
Moyen terme	À déterminer

Stratégie n° 24 :	
Le déploiement des réseaux de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse	
Thème :	Transport et communication
État de situation :	
▪ Couverture incomplète du territoire par les réseaux de téléphonie et d'Internet; plusieurs secteurs demeurant sans service ou ayant accès à un service onéreux et peu fiable; ▪ Sécurité routière déficiente pour plusieurs tronçons du réseau routier national, particulièrement pour les routes 155 et 167; ▪ Les programmes gouvernementaux subventionnant les entreprises privées n'ont pas atteint leurs objectifs d'améliorer la desserte des secteurs non desservis; ▪ La MRC compte sur un réseau de fibres optiques peu exploité, reliant l'ensemble des édifices municipaux de son territoire et pouvant être utilisé pour assurer une partie du déploiement; ▪ Importance de soutenir le déploiement sur le territoire de l'utilisation des nouvelles technologies et applications mobiles (ex. : Wi-Fi) répondant aux besoins, notamment des entreprises qui souhaitent développer leur marché à l'international ainsi que pour la clientèle touristique.	
Orientations et objectifs :	
▪ Améliorer les réseaux de transport et de communication régionaux, interrégionaux et locaux; ▪ Soutenir la mise en place de projets assurant une couverture complète du territoire en téléphonie cellulaire et Internet haute vitesse; ▪ Maximiser l'utilisation des nouvelles technologies et applications mobiles sur le territoire.	
Éléments d'intervention :	
▪ Analyse de couverture pour chacun des services de télécommunication; ▪ Évaluation des coûts de déploiement pour assurer une couverture maximale du territoire; ▪ Recherche de partenaires financiers et techniques; ▪ Mise en place des infrastructures nécessaires afin d'assurer la desserte.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
▪ MRC du Domaine-du-Roy	▪ Municipalités; ▪ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; ▪ Développement économique Canada; ▪ Entreprises de télécommunication.
Échéancier :	Coûts estimés :
▪ Moyen terme	▪ À déterminer

Stratégie n° 25 :	
Le déplacement et le réaménagement d'un tronçon de la route 167	
Thème :	Transport et communication
État de situation :	
- La Ville de Saint-Félicien et le ministère des Transports du Québec ont procédé à la construction d'une voie de contournement afin de désengorger le centre-ville de Saint-Félicien; - Actuellement, les conducteurs doivent circuler dans le milieu urbain de la ville pour rejoindre la route 167, en direction de La Doré, à même un important développement commercial; - Le tracé actuel de la route 167 entre l'Hôtel du Jardin et l'Autodrome de Saint-Félicien est problématique à plusieurs niveaux : courbes, résidences, accès, sites touristiques, etc.; - Le tracé actuel ne permet pas de rejoindre les objectifs de départ du projet initial puisque le problème de circulation lourde a simplement été déplacé vers un autre secteur.	
Orientations et objectifs :	
- Améliorer les réseaux de transport et de communication régionaux, interrégionaux et locaux; - Procéder à l'amélioration du réseau routier afin d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation.	
Éléments d'intervention :	
- Dépôt au ministère des Transports du Québec de l'étude d'opportunité réalisée pour le compte de la MRC; - Inscription du projet à la planification du Ministère et prévision des budgets nécessaires aux travaux de relocalisation; - Mise en œuvre du projet et changement de statut du boulevard du Jardin et du rang Double.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
MTQ	- MRC du Domaine-du-Roy; - Ville de Saint-Félicien.
Échéancier :	Coûts estimés :
Moyen terme	3,9 M\$

Stratégie n° 26 :	
La mise en place d'un réseau de sentiers récréatifs durables	
Thème :	Transport et communication
État de situation :	
- La motoneige et le quad constituent des activités économiques et touristiques importantes pour le territoire, particulièrement en période hivernale; - La négociation des droits de passage et le développement du réseau sont à la charge des bénévoles responsables de différents clubs; - Les droits de passage sont signés pour une période de dix ans, mais sont révocables à tout moment par les propriétaires privés; - De plus en plus de propriétaires privés demandent des compensations financières aux clubs; - La Table régionale de concertation des véhicules hors route a déposé, en octobre 2011, une proposition au gouvernement pour régler les problématiques liées aux droits de passage, mais n'a reçu aucun retour sur cette proposition.	
Orientations et objectifs :	
- Favoriser le développement de l'industrie touristique dans la MRC; - Améliorer le pouvoir d'attraction de la MRC au point de vue du tourisme en bonifiant l'offre nautique et nordique; - Bonifier et pérenniser les infrastructures récréotouristiques, notamment les sentiers de motoneige et de véhicule tout-terrain.	
Éléments d'intervention :	
- Fusion des clubs de motoneige de la MRC pour en créer un seul pour tout le territoire; - Identification de tracés alternatifs permettant d'éviter les secteurs problématiques, notamment les terres agricoles cultivées; - Advenant le refus du gouvernement de la proposition régionale, analyser les pistes de solution permettant d'assurer le financement des sentiers récréatifs en partenariat avec les intervenants concernés.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
- MRC du Domaine-du-Roy; - Table régionale de concertation des véhicules hors route du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	- CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean; - Ministère des Transports du Québec; - Clubs de motoneige et quad; - Chambres de commerce.
Échéancier :	Coûts estimés :
Moyen terme	100 000 \$

Stratégie n° 27 :	
La mise en œuvre des politiques concernant la famille, les aînés et les immigrants	
Thème :	Population et qualité de vie
État de situation :	
- La MRC a adopté une politique familiale territoriale en 2008. Elle est membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, soutient l'organisme Domaine-du-Roy en Forme et a adopté une politique d'accueil de personnes immigrantes, en partenariat avec les autres MRC du Lac-Saint-Jean; - Les enjeux liés au vieillissement de la population dans la MRC sont extrêmement préoccupants et ils ont convaincu les élus de s'inscrire dans une démarche de Municipalité amie des aînés (MADA) visant à doter le territoire, et chacune des municipalités, d'une politique municipale des aînés et d'un plan d'action; - Ces orientations influencent directement ou indirectement l'aménagement urbain (espaces extérieurs et bâtiments), le transport, l'habitation, les services communautaires, etc.	
Orientations et objectifs :	
- Favoriser la mise en place, par les municipalités, de règlements favorisant l'intégration des préoccupations inhérentes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, des familles et des personnes âgées; - Favoriser l'implantation d'usages résidentiels de plus haute densité, de résidences pour personnes âgées et de services commerciaux; - Rendre les centres-villes et noyaux de villages plus attirants et attrayants, tout en y créant de l'animation; - Répondre à la demande en logements locatifs ou en copropriété, compte tenu du vieillissement de la population.	
Éléments d'intervention :	
- Élaborer une politique territoriale de Municipalité amie des aînés ainsi que des plans d'action locaux répondant aux besoins et aux préoccupations des milieux; - Assurer l'arrimage constant des actions ciblées et portées par le milieu, et visant à améliorer la qualité de vie de la population avec les règlements municipaux.	
Coordination :	Partenaires potentiels :
- MRC du Domaine-du-Roy; - CSSS Domaine-du-Roy.	- Municipalités; - Chantier Population et qualité de vie; - Associations des aînés (FADOQ, AQDR, etc.).
Échéancier :	Coûts estimés :
Moyen et long terme	À déterminer